

Antony, le 1<sup>er</sup> avril 2021 – **SoftFluent fête le quatorzième anniversaire du lancement de NothingFluent !**

Alors que l'avènement du « No Code » est une [réalité](#) de plus en plus présente, avec des [levées records](#) pour les sociétés fournissant des outils ainsi que des [sociétés](#) qui fleurissent autour de la construction de ces applications, un sujet juridique vient s'inviter dans le paysage qui pourrait bien bouleverser les enjeux économiques du marché logiciel dans les 15 ans à venir.

En effet, [SoftFluent](#) vient de déposer une base de code totalement vide et démontre, au travers d'un article encore présent en ligne, l'antériorité de sa vision sur le 'no code'. En effet, c'est aujourd'hui même le quatorzième anniversaire du lancement de [NothingFluent](#), un produit tellement révolutionnaire que personne ne l'avait réellement compris à l'époque. L'idée de n'avoir aucun code était alors bien trop en avance sur son temps. D'ailleurs, pour capitaliser sur son expérience reconnue de l'audit de code, SoftFluent se lance également sur le marché de l'audit de 'no code'.

L'heure est désormais venue de rendre justice à cette innovation de rupture, et l'avènement du 'no code' est très certainement le levier majeur pour permettre à SoftFluent de monétiser son idée, en réclamant, dans un premier temps, des redevances sur l'ensemble des applications produites dans le monde. Ses conseils juridiques travaillent d'arrache-pied à l'établissement de contrats permettant de récupérer les royalties dues sur l'ensemble des applications produites au cours des années à venir.

« *C'est sans aucun doute le meilleur business à créer de l'histoire* » insiste Raf Letout, avocat d'affaire émérite sollicité pour l'occasion afin de mettre en place la stratégie de récupération des droits afférents à toutes ces applications. « *Nous avons une approche en deux temps* » affirme-t-il par ailleurs. « *Après avoir obtenu une jurisprudence sur les applications 'no code', nous pourrions aussi demander des droits auprès des gens qui n'ont pas lancé de projet ni créé d'application. En effet, ne rien faire est finalement une autre façon de ne pas écrire du code* » précise M. Letout, ce qui n'est pas rien !

Par ailleurs, cet événement vient souligner l'omniprésence des aspects juridiques et réglementaires sur le marché logiciel, après les enjeux liés au GDPR, à la sécurité ou à la sobriété numérique, le respect des droits sur le rien tel que défini par SoftFluent pourrait bien être le prochain sujet des directions informatiques pour les prochaines années.

### A propos de SoftFluent

Créée en 2005 par d'anciens consultants Microsoft et expert reconnu en développement d'applications .NET, [SoftFluent](#) est en croissance régulière. Forte de son expérience terrain sur plus de 1000 projets, sa maîtrise des technologies Microsoft et ses bonnes pratiques agiles et DevOps, SoftFluent accompagne les entreprises dans la réussite de leurs projets : Audit de code .NET, architecture Azure, logiciels sur mesure et modernisation d'applications mais aussi, grâce à ses 2 filiales Digital et Software, la transformation digitale et l'édition d'outils de productivité comme [RowShare](#).

**Contact Presse** : Christine Moronval : [cmo@softfluent.com](mailto:cmo@softfluent.com) - Tel : +33 1 75 60 04 45

